



Procès-verbal du Comité Directeur en date du 18 Mars 2022 au Golf de Touraine Château de la Touche 37510 Ballan-Miré

Présents : François JONEAUX ; Nicole DELAOUTRE ; Marie POUPART-LAFARGE ; Christian ROLDE ; Antonin LUZUY ; Jean-Robert NUZZACI ; Noëlle BORDEAUX ; Gilles MOREAU ; Jean-Michel CAILLIAU ; Roland MARION et Jean-Michel JALLET.

Absents excusés :

Thierry BASTARD ; Jean-Guy SENOCQ ; Michel NAULEAU
Frédéric KOELTZ ayant donné pouvoir à François JONEAUX.

Assiste à la Réunion : Raphaël ARNOULT.

Ordre du jour :

- Approbation du PV du dernier Comité
- Présentation des comptes 2021 et rappel sur la sectorisation
- Point sur l'activité
- Point sur la préparation de l'AG
- Présentation du Foot Golf
- Questions diverses

Avant cette séance, le Président a souhaité remercier Christian ROLDE et Michel NAULEAU, membres du comité qui n'ont pas souhaité se représenter et qui terminent leurs mandats. Un pot leur a été offert en présence des membres du comité juste avant cette séance.

1. Approbation du PV du dernier Comité :

Deux observations sur le PV du dernier comité :

-Jean-Robert NUZZACI précise qu'il a évoqué plutôt que de mettre en place le foot-golf, il aurait été préférable de proposer la mise en place d'un parcours swing-golf, activité affiliée à la FFG ;

-Jean-Michel JALLET constate que lors de la diffusion du PV il a été omis une observation de Thierry BASTARD qui faisait valoir, tout en s'abstenant sur le vote des propositions de cotisations réduites pour les jeunes qu'elles faisaient perdre plus de 8.000€ de recette au club.

2. Présentation des comptes 2021 et sectorisation :

Raphaël CLAVEAU et Elsa XU du Groupe Y font la présentation des comptes 2021. Les comptes se traduisent par un chiffre d'affaires et un bénéfice en hausse, qu'il faut relativiser en raison des aides publiques liées à la pandémie.

Ils expliquent l'intérêt de la sectorisation, et soulignent que pour échapper à la fiscalité des sociétés, une association doit justifier :

- d'une gestion désintéressée (aucun membre du comité de direction ne perçoit de manière directe ou indirecte les fruits de la gestion du golf) ;
 - de prestations qui ne doivent pas être effectuées dans des conditions similaires au secteur lucratif, ou ne pas dépasser un seuil actuellement fixé à 72.432€ sauf s'il s'agit de services à caractère sportif rendus à des membres de la FFG.
 - pas de publicité comparable à celle des entreprises commerciales ;
 - les prestations non taxables doivent représenter plus de 50% du chiffre d'affaires.
- Afin de sécuriser la situation de l'association, ils suggèrent un audit fiscal pour réaliser un rescrit fiscal et obliger l'administration à prendre une position qui lui sera opposable en cas de contrôle.

Selon leurs propos, il n'y a pas d'inquiétude à avoir sur notre gestion actuelle.

3. Point sur l'activité :

Le mois de Février a été assez décevant en terme de fréquentation d'où un léger recul sur les green-fees et le practice. Deux packs entreprises ont été convertis en cotisations. L'écart général avec 2021 reste toutefois positif.

4. Point sur la préparation de l'AG du 26 mars :

Suite au dernier Comité, les candidatures et professions de foi ont été affichées et diffusées. Les Rapports et documents officiels sont consultables sur le site du golf. Les convocations ont été distribuées ou envoyées par La Poste.

Les votes par correspondances sont ouvertes (au 16/03 = 127 enveloppes sur 377)

5. Présentation du FootGolf :

Mr GASSER Président du Touraine FootGolf et Mr MABILEAU sont venus présenter leur activité souhaitant bénéficier de notre terrain pour la pratiquer contre le paiement d'un green-fee. Ils ont répondu à nos questions.

Il leur est nécessaire de bénéficier d'un créneau hebdomadaire pour leurs départs d'environ 1h00 sur 9 trous pour une activité totale de 2h30 environ.

Il existe environ 35 licenciés dans le club de Tours et ils paient en moyenne un green-fee de 20 € par joueur.

Ils utilisent un trou de 52 cms situé hors des greens sur des trous dont la longueur se situe entre 80 et 200 mètres.

Compte-tenu du temps consacré aux comptes et à cette présentation, le Comité statuera sur cette demande lors de la prochaine réunion.

6. Questions diverses :

- **Contrat avec nos restaurateurs** : il est désormais signé pour les 12 prochains mois.
- **Profil masqué sur le site de réservations** : Il a été constaté quelques réservations anonymes. Le directeur rappelle que l'accueil doit disposer de l'identité de tous les joueurs y compris ceux qui sont sur le terrain avec les pros.
- **Calendrier des compétitions** : ce dernier est disponible sur le site et également à l'accueil en version papier. Nous remercions chaleureusement nos sponsors et partenaires pour leur investissement sur les évènements à venir.
Voici le lien pour le retrouver : <https://www.golfdetouraine.com/wp-content/uploads/2022/03/Calendrier-des-comp%C3%A9titions-2022.pdf>
- **Copropriété** : Marie POUPART-LAFARGE fait le point suite à la dernière AG de la Copropriété. L'ancien syndic BROSSET n'ayant pas souhaité se représenter une proposition du cabinet IM VALORIS a été reçue.
Le Comité vote pour le changement de Syndic à l'unanimité. Un devis de réfection du tableau électrique vétuste et de pose de compteurs individuels est accepté.
- **Installations** : Marie POUPART-LAFARGE poursuit sur le projet de nouvelles installations. Une architecte (Cabinet MAXI) travaille sur le sujet, un devis a été signé pour engager les premiers coups de crayon et devis.
Une demande de subvention au Département a également été faite.
- **Réfection des toitures** : Travaux en cours pour la façade Nord-Est de la maison du Green-Keeper.

Le prochain Comité est fixé au 26 mars à la suite de l'Assemblée Générale pour valider le résultat des élections.

Une autre réunion est fixée au 8 avril à 18h00 avec notamment comme objet l'actualisation des salaires du personnel.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.

Le Président



François JONEAUX

Le Secrétaire Général



Jean-Michel JALLET